

CURSUS 2e cycle supérieur valant grade de master MUSICIEN INTERPRÈTE – spécialité MUSICIEN INSTRUMENTISTE D'ORCHESTRE

Applicable à la rentrée 2023-2024. CP du 01/06/2023

PARTENARIAT DU CNSMD DE LYON AVEC LA LUXEMBOURG PHILHARMONIC ACADEMY ('Académie')

A compter de l'année universitaire 2024/25

Le CNSMD de Lyon s'associe à l'Académie pour créer un parcours de master de musicien instrumentiste d'orchestre. La formation, d'une durée de deux ans permet de poursuivre les quatre grands objectifs suivants :

- Se former spécifiquement aux différentes situations d'exercice du métier dans sa diversité
- Compléter sa préparation aux concours d'accès à la profession de musicien d'orchestre
- Prendre conscience des possibilités d'évolution de carrière (promotion, reconversion...)
- Être force de proposition pour l'avenir des institutions pédagogiques et professionnelles

Elle articule des enjeux artistiques, culturels et sociaux permettant de développer un ensemble de compétences utiles à l'artiste d'aujourd'hui en lui permettant d'être force de propositions pour l'avenir des institutions pédagogiques et professionnelles.

I. DEFINITION

Le parcours de formation de musicien d'orchestre est une déclinaison particulière du master de musicien interprète du CNSMD de Lyon. Il permet d'associer le développement des compétences que nécessite l'exercice du métier d'instrumentiste d'orchestre à la formation générale du musicien interprète. Ce parcours prépare donc au récital de fin d'études du musicien interprète tel qu'il existe dans le parcours traditionnel, auquel il associe la réalisation de projets tutorés par des musiciens et personnels de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg (l'Orchestre), et le suivi d'un module de culture professionnelle de ce métier spécifique. Comme tout parcours de master, il comprend également un travail de recherche associé au suivi d'une discipline dominante de culture, ainsi que la pratique d'une langue vivante.

II. REFERENTIEL DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES A ACQUERIR DANS LE CADRE DE LA FORMATION INITIALE

Les compétences et connaissances à acquérir dans le cadre de ce master en partenariat entre le CNSMDL et l'Académie correspondent aux disciplines assurées dans le cadre du CNSMD seul (master « généraliste » de musicien interprète) (cf. annexe1). Seule la répartition des ECTS est différente.

III. MODALITES D'ACCES

Le concours d'entrée pour ce parcours de formation de musicien d'orchestre est accessible à tout étudiant-e âgé-e de 27 ans maximum le jour du concours (7 mars 2024) et titulaire d'un diplôme de premier cycle (d'une licence ou d'un Bachelor), ou du DNSPM dans la discipline suivante :

- percussions

Concours d'entrée

Le concours d'entrée est organisé en commun par le CNSMD de Lyon et l'Orchestre. Les deux établissements convoquent un jury paritaire présidé par le directeur du CNSMD (qui délivre le master) ou son représentant et la Directrice des études musicales, comprenant obligatoirement des membres de l'Orchestre concernés ainsi qu'un représentant de l'Académie. Le concours se déroule suivant un protocole dérivé du programme des concours de recrutement de l'Orchestre et adapté aux enjeux d'une formation supérieure. Il comporte une courte lettre de motivation rédigée par le/la candidat-e qui sert de base de discussion à un entretien avec le jury.

IV. ÉQUIPE PEDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique est constituée des enseignants du CNSMD, professeurs et assistants de disciplines principales, musique de chambre et médiation, et de disciplines complémentaires, auxquels s'adjoignent les personnels de l'Orchestre, en particulier les encadrants des projets tutorés et les intervenants du module de culture professionnelle.

La coordination des équipes est assurée par la directrice des études musicales et le responsable du pôle interprétation du CNSMD en collaboration avec l'Académie. L'organisation et le suivi du module de culture professionnelle et du travail de recherche, si celui-ci présente un lien avec les métiers de l'orchestre, sont assurés par Jocelyn Mathevet, professeur de culture musicale.

V. ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DELIVRANCE DU DIPLOME

La formation est évaluée de manière concertée entre le CNSMD et l'Académie. En particulier, les différentes phases du parcours de professionnalisation font l'objet de rapports circonstanciés des tuteurs.

Le diplôme valant grade master est attribué par le directeur du CNSMD aux étudiant.e.s ayant totalisé 120 ECTS.

VI. Grille cursus

MASTER 1

SEMESTRE 1		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	6
	orchestre, atelier XX-21	1,5	4
	musique de chambre	1,5	4
UE2	Discipline de culture au titre de dominante	2	3
	culture professionnelle	2	3
	Mémoire de recherche	1	5
	Séminaires recherche et pratique	0,5	1
UE3	observation des pratiques professionnelles et préparation des projets tutorés	2	3
	langue vivante	2	1
Total		14,5	30

MASTER 2

SEMESTRE 3		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	6
	Orchestre - projet tutoré 1	2	6
	musique de chambre	1,5	
UE2	Discipline de culture au titre de dominante	2	3
	culture professionnelle	2	3
	Mémoire de recherche dépôt	1	5
UE3	projet tutoré 2	2	3
Total		12,5	30

SEMESTRE 2		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	6
	orchestre, atelier XX-21	1,5	4
	musique de chambre	1,5	4
UE2	Discipline de culture au titre de dominante	2	3
	culture professionnelle	2	3
	Mémoire de recherche	1	5
	Séminaire recherche et pratique	0,5	1
UE3	observation des pratiques professionnelles et préparation des projets tutorés	2	3
	langue vivante	2	1
Total		14,5	30

SEMESTRE 4		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	6
	orchestre - projet tutoré 1	2	6
	musique de chambre	1,5	4
UE2	Discipline de culture au titre de dominante	2	3
	culture professionnelle	2	3
	Mémoire de recherche soutenance	1	5
UE3	projet tutoré 2	2	3
Total		12,5	30